



**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°001/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/2025 DU *07/04/2025*
EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION
ELECTRIQUE DE HIRNANGUEWO 1,2, et 3 EN RESEAU MT/BT TRIPHASE
DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE
L'EXTRÊME-NORD.**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'investissement Publics de MINEE au titre de l'exercice budgétaire 2025, Le Maire de la Commune de Bogo, Autorité Contractante (AC), lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, pour l'exécution des travaux d'extension électrique de hirnanguewo 1,2, et 3 en réseau MT/BT triphase, dans la Commune de Bogo, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord ci-après :

2. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

100	CONSTRUCTION DU RESEAU MT TRIPHASE 3X34/54MM ²
200	POSTE DE TRANSFORMATION H60 H61 100 KVA 3000V
300	CONSTRUCTION RESEAU BT MONOPHASEE EN 4X25 MM+2EP+NP
400	PRESTATIONS DIVERSES
500	BRANCHEMENT TEST

3. Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des ouvrages d'art et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEE au titre de l'Exercice budgétaire 2025, **IMPUTATION et AUTORISATION DE DEPENSE ci-dessous** pour un coût estimatif TTC de cinquante millions (50 000 000) de francs CFA.

FINANCEMENT	LIEUX	IMPUTATION/AUT DEP	LIBELLE IMPUTATION	MONTANT PREVISIONNEL
MINEE	HIRNANGUEWO 1,2, et 3		Travaux d'extension électrique de hirnanguewo 1,2, et 3 en réseau MT/BT triphase	50 000 000

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès de la Commune de Bogo.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Bogo, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable d'un montant de **Soixante mille (60 000) Franc CFA** à la Recette Municipale de Bogo au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

7. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (**Volume 1**) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (**Volume 2**) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (**Volume 3**).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de **même couleur non blanches**.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Bogo, au plus tard le **28/04** à 14 heures, heure locale et devra porter la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°001/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/2025 DU 28/04
EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION D'EXTENSION ELECTRIQUE DE HIRNANGUEWO
1,2, et 3 EN RESEAU MT/BT TRIPHASE, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU
DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.
Financement : BIP MINEE – EXERCICE 2025

Délai d'exécution : quatre (04) mois

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives **une caution de soumission** (conforme au modèle joint en annexe) établie par une Banque de premier Ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre en Charge des Finances et dont la liste figure dans la **pièce 12** du DAO, d'un montant d'**Un trois cent million (1 000 000)** de francs CFA et valable pendant **trente (30)** jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de **trois (03)** mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des

Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **28/04** à 15 heures précises dans la salle de délibération de la Commune de Bogo, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt-un (21) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication du présent avis.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage (MO) est de **quatre (04)** mois calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

13. Evaluation des offres:

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- Absence de la Caution de Soumission ;
- Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le Dossier Administratif ;
- Fausse déclaration dans le Dossier Administratif ;
- Dossier incomplet ou pièces non conformes après un délai de 48 H accordé par la CIPM.

13.1.2 : Offre technique

- a) Fausse déclaration, documents falsifiées ;
- b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- c) **N'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et ne figurant pas sur la liste des entreprises défaillantes établie par le Ministre des Marchés Publics ;**
- d) Non satisfaction, au moins, à **vingt sept (27) critères essentiels sur trente-neuf (39)**.

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète à produire dans les 48heures ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 49 critères essentiels ci-dessous :

I-Présentation sur 2 critères

II-Expérience de l'Entreprise sur 4 critères

III-personnel de l'entreprise sur 19 critères

IV-moyens logistiques sur 8 critères

V-Méthodologie d'Exécution des Travaux sur 13

VI-Capacité de Financement sur 3 critères

14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90)** jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Bogo, Autorité Contractante(AC), attribuera le marché au soumissionnaire dont l'Offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Bogo, dès publication du présent avis.

BOGO, le 07 AVR 2025
Le Maire,
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- MINMAP /DGMI (pour information)
- PREFET /DIAMARE (pour information)
- PRESIDENT/ CIPMP (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour large diffusion)
- AFFICHAGE (pour information)
- CHRONO/ARCHIVES



*Hamidou Lawane
Ahmadou*